



quinn emanuel
trial lawyers
quinn emanuel urquhart & sullivan, llp

Académie de droit de Nanterre

Les académiciens ont l'honneur de vous présenter son partenaire, le cabinet Quinn Emanuel, spécialisé en contentieux du droit des affaires.

Historique du cabinet

Créé en 1986, le Cabinet Quinn Emanuel, de son appellation complète Quinn Emanuel Urquhart & Sullivan, est un cabinet d'avocats américain réunissant plus de 1000 avocats, réunis dans 31 bureaux présents dans 14 pays et 4 continents. Son siège social est à Los Angeles (États-Unis). La pratique du cabinet, exclusivement dédiée au contentieux, s'articule dans des domaines tels que le droit financier, le droit de la concurrence, les recours collectifs, les procédures collectives, la construction, l'industrie de la santé, la propriété intellectuelle, l'immobilier et le droit pénal des affaires. En mars 2010, Kathleen Sullivan, ancienne doyenne de la faculté de droit de Stanford, a rejoint le cabinet pour y développer sa pratique en matière de procédures d'appel et diriger le département dédié.

Le bureau français de Quinn Emanuel a été créé en 2013. D'abord consacré à l'arbitrage international, le bureau de Paris a étendu son activité aux contentieux financier et pénal ainsi qu'aux enquêtes internationales avec l'arrivée de Kami Haeri en tant qu'associé en 2017. Le bureau de Paris n'a cessé de grandir depuis sa création et rassemble aujourd'hui quatre associés, trois counsels, et dix-sept collaborateurs.

Le magazine *Law360* a décerné le "Practice Group Of the Year" deux années de suite à Quinn Emanuel dans les catégories suivantes : procédures d'appel, banque, action collective, responsabilité du fait des produits et criminalité en col blanc.

Domaine d'expertise du cabinet

Quinn Emanuel est le premier cabinet de contentieux au monde. C'est également le seul cabinet de dimension mondiale à être exclusivement dédié au contentieux. Parmi ses représentations notables, Quinn Emanuel a représenté un très grand nombre de parties dans les procédures liées à la « Crise des Subprimes » et a obtenu à l'occasion de l'ensemble de ces litiges un montant consolidé de dommages et intérêts pour ses clients supérieur à 40 milliards de dollars. Le cabinet a également représenté les frères Winklevoss dans leur procès contre le fondateur de Facebook, Mark Zuckerberg.

Quinn Emanuel fait partie des meilleurs cabinets de contentieux selon diverses enquêtes. *The American Lawyer* a classé le cabinet Quinn Emanuel "Top IP Litigation Department of the Year" en 2010 et comme l'un des six meilleurs cabinets de contentieux aux États-Unis. En 2012, *The American Lawyer* a reconnu le cabinet comme ayant l'un des trois meilleurs départements de contentieux de la propriété intellectuelle dans le pays. Quinn Emanuel est classé parmi les meilleurs cabinets pour les catégories suivantes : propriété intellectuelle : brevet, marque de commerce, droit d'auteur et secrets commerciaux ; litige : droit commercial général, avocats plaidants et droit pénal des affaires et enquêtes gouvernementales ; médias et divertissement ; droit d'appel ; faillite et reconstruction ; droit du sport ; Assurance.

A Paris, la direction du pôle contentieux et droit pénal des affaires, menée par Kami Haeri, excelle dans le domaine du contentieux judiciaire national et transfrontalier. En outre, la direction contentieuse parisienne est nettement reconnue pour son expertise dans le contentieux *corporate* ou dans l'exécution internationale de jugements rendus devant des juridictions internationales comme celles de l'Union européenne.

Parcours d'un avocat



Maître Kami Haeri est associé au sein du Cabinet Quinn Emanuel à Paris, chargé de la direction du pôle contentieux commercial, droit pénal des affaires et des enquêtes des régulateurs. Il est avocat au Barreau de Paris depuis 25 ans. Après avoir obtenu sa licence en droit à l'université Paris Nanterre, il poursuit à l'Université de Lyon un Diplôme d'études supérieures spécialisées (ci-après DESS) en droit des affaires et en droit économique. Par la suite, parallèlement à l'école du Barreau, Kami Haeri a obtenu un second DESS à Sceaux en droit des nouvelles technologies en raison de la démocratisation de ce secteur.

En tant qu'avocat, Kami Haeri a toujours travaillé dans des cabinets de contentieux. Il rejoint le cabinet Quinn Emanuel en 2017. Durant son parcours professionnel, il a été secrétaire de la Conférence après avoir remporté un concours très sélectif de plaidoirie en 1997. Ce concours choisit chaque année 12 jeunes orateurs parmi plus de 150 candidats par an.

Il a été membre du Conseil de l'Ordre des avocats de 2011 à 2013.

Quel avenir pour la profession d'avocat ?

« A âge égal, notre principale inégalité c'est la confiance en soi »

Le Ministre de la Justice Jean-Jacques Urvoas a chargé Kami Haeri de rédiger un rapport sur "L'Avenir de la Profession d'Avocat." Dans ce rapport, Maître Kami Haeri couvre des sujets tels que la formation, la transformation numérique de la profession d'avocat, l'inter-professionnalité. En devenant partenaire de l'Académie de droit, Maître Kami Haeri espère œuvrer à l'épanouissement des futurs juristes dans tous les aspects possibles. Selon lui, un excellent avocat se distingue par sa confiance en soi.

Maître Kami Haeri présente une vision très humaniste du juriste. Il conseille aux futurs avocats de se construire un bagage intellectuel avant de pratiquer. En plus d'exceller dans les matières juridiques, le bon avocat est celui qui s'arme des sciences humaines pour être utile à la société. Indirectement, à travers le prisme juridique, les hommes de droit sont des citoyens qui administrent et encadrent la société ; et ce même dans le contentieux du droit des affaires. Kami Haeri le précise : "quand je défends une entreprise de 500 personnes, je défends 500 familles ». De ce fait, avec l'avènement de la justice négociée, il souhaiterait que les futurs juristes développent plus encore leurs *softs skills* : savoir dialoguer, négocier, faire preuve de créativité et savoir travailler en groupe. Progressivement, la négociation devient partie intégrante du droit : « l'heure désormais est à la recherche de solutions négociées » dit-il.


Maître Haeri encourage fortement les avocats à s'intéresser aux nouvelles technologies, un domaine en pleine expansion dans le monde juridique. Selon lui, le contentieux sera considérablement transformé par le développement de l'intelligence artificielle. Grâce aux bases de données toujours plus riches, performantes et précises, il sera plus facile d'accéder aux précédents judiciaires, ce qui permettra de déterminer des probabilités plus précises en matière de chances de succès dans un contentieux. Mais en conséquence, il est aussi probable que le contentieux diminuera et les modes alternatifs de résolutions de litiges seront davantage sollicités. C'est pourquoi il insiste sur l'intérêt pour les avocats d'aujourd'hui de développer leur intelligence émotionnelle et relationnelle, car sur ces points-là, une machine ne peut remplacer l'homme !

quinn emanuel
trial lawyers
quinn emanuel urquhart & sullivan, llp

Selma KHELLAFI

Maïsha KANZA

Yu-liang KAM

 adn_nanterre

 adn.nanterre

 adn.nanterre

 Académie de Droit de Nanterre

 **Université**
Paris Nanterre
UFR DSP